

# Marché public de fournitures

## POUVOIR ADJUDICATEUR :



**Communauté de communes du Val de l'Oise  
1, route d'Itancourt  
02240 Mézières sur Oise**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

### **FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU**

*Procédure de consultation utilisée :*

(Décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

*Procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016*

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : Conditions de livraison</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>1.1 - Modalités et organisation des livraisons</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>1.2- Lieux et horaires de livraison</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>1.3 - Conditionnement</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>1.4 - Délais de livraison</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>ARTICLE 2 : Caractéristiques Du mobilier de bureau</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>2.1 - Caractéristiques techniques</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>2.2- Pièces détachées</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>2.3 - Teintes et finitions</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>2.4 - modalités d'installation du mobilier</b> .....	<b>p. 4</b>

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier de bureau pour l'équipement du nouveau siège communautaire de la Communauté de communes du Val de l'Oise.

## **ARTICLE 1 : CONDITIONS DE LIVRAISON**

### **1.1 MODALITÉS ET ORGANISATION DES LIVRAISONS**

Chaque livraison fait l'objet d'un bon de livraison daté et contre signé.

Le titulaire doit prendre en considération le fait que les locaux comportent des étages. Le titulaire devra donc monter le mobilier aux étages et l'installer dans les conditions prévues par le présent marché. Il revient au titulaire de demander au préalable, la configuration des locaux, afin de pouvoir effectuer la prestation.

### **1.2 LIEUX ET HORAIRES DE LIVRAISON**

Les livraisons auront lieu au siège de la communauté de communes. Les horaires de livraison seront du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

### **1.3 CONDITIONNEMENT**

Dans le cadre de la politique en faveur du développement durable, le conditionnement des fournitures doit être limité au strict nécessaire pour garantir le bon état des fournitures jusqu'à leur lieu de livraison ; le suremballage est par conséquent à proscrire.

Le titulaire favorise l'utilisation de matériaux recyclables et/ou recyclés dans la fabrication des emballages.

### **1.4 DÉLAIS DE LIVRAISON**

Les fournitures doivent être livrées dans le délai maximum de 40 jours à compter de la réception de la notification du marché par le titulaire.

Si le titulaire est un distributeur, les délais d'acquisition des fournitures auprès des fabricants et inhérents au titulaire sont compris dans le délai global de livraison et ne sauraient donner lieu à une prolongation des délais.

## **ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DU MOBILIER DE BUREAU**

### **2.1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

L'ensemble des caractéristiques techniques du mobilier est récapitulé dans les éléments du BPU du marché.

### **2.2 PIÈCES DÉTACHÉES**

Des pièces détachées pourront être commandées séparément, notamment des serrures, des butées d'armoires, des taquets d'étagères, des embouts de chaises pour les chaises visiteurs. Cette liste n'est pas exhaustive.

### **2.3 TEINTES ET FINITIONS**

Toutes les teintes et finitions présentées par le titulaire et jointe à son offre devront pouvoir être choisies aisément, sans qu'aucun supplément de coût ne soit réclamé.

## **2.4 MODALITÉS D'INSTALLATION DU MOBILIER**

Toute livraison fait l'objet d'un matériel livré et monté prêt à l'emploi.

En aucun cas, le ou les livreurs ne doivent demander aux agents de la communauté de communes de participer au déchargement ou au montage des matériaux.